

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Valère  
Lundi 9 avril 2018

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal, tenue lundi le 9 avril 2018 à la salle municipale, de 20 h à 21 h 28.

Sont présents:   Madame       Valérie Fortier  
                  Messieurs   Denis Bergeron  
                                  Guy Dupuis  
                                  Marcel Larochelle  
                                  Yvon Martel  
                                  Éric Morissette

La séance est ouverte à 20 h par le maire, monsieur Marc Plante, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

- 79-2018       Lecture et adoption de l'ordre du jour.  
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Valérie Fortier que l'ordre du jour est adopté tel que lu.
- 80-2018       Adoption du procès-verbal du lundi 5 mars 2018.  
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Guy Dupuis que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 mars 2018 est accepté tel que lu.
- 81-2018       Les Comptes.  
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Dupuis que les comptes sont acceptés tel que présentés.  
  
Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.
- 82-2018       Dépôt du rapport financier 2017 du vérificateur comptable.  
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le conseil accepte et autorise le dépôt du rapport financier de l'année 2017 élaboré par madame Valérie Lemire, de la firme Roy, Desrochers, Lambert S.E.N.C., pour la municipalité de Saint-Valère.
- 83-2018       Avis de motion pour adoption du règlement 359-2018 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cour d'eau Rivière-Noire, branches 25 et 46 ainsi que le cour d'eau Hébert, branches 1, 1A et 2.  
Le conseiller Marcel Larochelle présente et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 359-2018 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le cour d'eau Rivière-Noire, branches 25 et 46 ainsi que le cour d'eau Hébert, branches 1, 1A et 2.
- 84-2018       Avis de motion pour adoption du règlement numéro 360-2018 décrétant une tarification pour les activités des loisirs.  
Le conseiller Éric Morissette présente et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 360-2018 décrétant une tarification pour les activités des loisirs. Une copie du règlement sera disponible au bureau municipal 48 heures avant l'adoption du règlement.

85-2018 Avis de motion pour adoption du premier projet de règlement numéro 358-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 120-89 concernant les logements intergénérationnels ainsi que diverses dispositions.

Le conseiller Yvon Martel présente et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, du premier projet de règlement numéro 358-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 120-89 concernant les logements intergénérationnels ainsi que diverses dispositions. Une copie du règlement sera disponible au bureau municipal 48 heures avant l'adoption du règlement.

86-2018 Adoption du premier projet de règlement numéro 358-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 120-89 concernant les logements intergénérationnels ainsi que diverses disposition.

il est proposé par le conseiller Marcel Larochelle et appuyé par Éric Morissette et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Valère adopte le premier projet de règlement numéro 358-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 120-89 concernant les logements intergénérationnels ainsi que diverses dispositions, lequel est placé en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

87-2018 Résolution adoptant le premier projet de règlement et fixant la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement numéro 358-2018.

**ATTENDU** l'adoption, lors de la séance du 9 avril 2018, du projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 120-1989 concernant l'ajout des dispositions relatives aux élevages à forte charge d'odeur conformément au Schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska;

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), « *La municipalité tient une assemblée publique sur le projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire.* »;

**ATTENDU QU'**en vertu du second alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, « *Le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité.* » ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Denis Bergeron appuyée par Guy Dupuis, il est résolu :

1. **QU'**une assemblée publique de consultation de la Municipalité de Saint-Valère pour l'adopte le premier projet de règlement numéro 358-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 120-89 concernant les logements intergénérationnels ainsi que diverses dispositions conformément au Schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska, pour la tenue en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, soit le lundi 7 mai 2018 à 19 h 30 au centre administratif;
2. **QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la municipalité de Saint-Valère délègue au directeur général et secrétaire-trésorier le soin de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation;

- 87-2018 Résolution adoptant le premier projet de règlement et fixant la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement numéro 358-2018 (suite).
3. **Qu'**en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée de consultation soit tenue par le maire ou par un autre membre du conseil municipal désigné par le maire.
- 88-2018 Acceptation de soumission pour l'achat de pierre pour l'année 2018.
- ATTENDU QUE** suite à la lecture du rapport de soumission publique, et selon le cahier charge, pour accepter la soumission, il faut prendre en considération la plus basse soumission en incluant le prix du transport et l'endroit où seront fait les travaux;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Éric Morissette que les soumissions reçues sont : Carrières P.C.M. inc., et Gaudreau Environnement inc., le conseil accepte et accorde la soumission concernant l'achat de pierre pour l'année 2018 à Carrières P.C.M. inc. et Gaudreau Environnement selon l'endroit et la distance qui seront fait les travaux pour de la MG20 pierre, MG20 granulats, MG20B pierre, MG56 pierre et AB5 pierre tel que déposé par les soumissionnaires.
- 89-2018 Acceptation des soumissions de location de pelle hydraulique pour l'année 2018.
- Suite à la lecture et au dépôt du rapport de soumissions, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Guy Dupuis que le conseil a invité sept entreprises, seulement trois ont répondues à l'invitation. Les soumissions reçues sont : Les Excavations Yvon Houle & Fils inc., La Sablière de Warwick Ltée et PP Dusseault Excavation. Le conseil accorde la soumission de location de pelle hydraulique à l'entreprise Les Excavations Yvon Houle & Fils inc. pour l'année 2018 au montant de 118 \$ de l'heure plus taxes pour la pelle hydraulique Kobelco SK 210 LC Mack 9 2014, 108 \$ de l'heure plus taxes pour la pelle hydraulique Case CX 135 SR 2012 et 118 \$ de l'heure plus taxes pour la pelle hydraulique Case CX 235 SR 2017.
- 90-2018 Acceptation des soumissions de calcium liquide pour l'année 2018.
- Suite à la lecture et au dépôt du rapport de soumissions, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Guy Dupuis que le conseil a invité deux entreprises pour l'application de calcium pour l'année 2018 et 2019, deux ont répondues à l'invitation. Les soumissions reçues sont : Somavrac C.C. inc. et Les Entreprises Bourget inc. Le conseil accepte et accorde la soumission de calcium liquide à l'entreprise Somavrac C.C. inc. au montant de 0,2895 \$ le litre pour l'année 2018 et 0,295 \$ le litre pour l'année 2019 qui inclus la livraison et l'épandage.
- 91-2018 Acceptation des soumissions de diesel pour l'année 2018.
- Suite à la lecture et au dépôt du rapport de soumissions, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil a invité deux entreprises, seulement la compagnie Philippe Gosselin Ltée a déposé une demande. Le conseil accepte et accorde la soumission de diesel à Philippe Gosselin et ass. Ltée au coût de transport de 0,0295 \$ le litre pour un montant de 1,1175 \$ le litre pour l'hiver et un montant de 1,1875 \$ le litre pour l'été excluant les taxes.

- 92-2018 Acceptation des soumissions pour la location camion à l'heure pour l'année 2018.  
Suite à la lecture et au dépôt du rapport de soumissions, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Valérie Fortier que le conseil a invité sept entreprises, seulement trois ont répondues à l'invitation à savoir: Les Excavations Yvon Houle & Fils inc., La Sablière de Warwick ltée et PP Dusseault Excavation. Le conseil accepte et accorde la soumission pour la location à l'heure à l'entreprise Les Excavations Yvon Houle & Fils inc. au montant de 73,75 \$ de l'heure excluant les taxes pour l'année 2018.
- 93-2018 Acceptation des soumissions pour la location de camions au kilomètre/tonne pour l'année 2018.  
Suite à la lecture et dépôt du rapport de soumissions, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Guy Dupuis que le conseil a invité six entreprises, deux ont répondues à l'invitation à savoir Les Excavations Yvon Houle & Fils inc. et La Sablière de Warwick ltée. Le conseil accepte et accorde la soumission pour la location transport au kilomètre/tonne à l'entreprise Les Excavations Yvon Houle & Fils inc. selon la moyenne de la grille déposée pour l'année 2018.
- 94-2018 Demande subvention PAARRM.  
Il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès de monsieur Éric Lefebvre, député d'Arthabaska, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour un montant estimé à 50 000 \$ pour des travaux d'une partie du route Hébert. Les travaux consistent au creusage des fossés, de l'excavation, poser de la membrane et faire le rechargement de la route.
- 95-2018 Demande de dérogation mineure pour la propriété du 2245, route 161, lot 5 180 786, concernant l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droit acquis ayant une superficie de plus de 2 000 mètres carrés ainsi qu'une réduction de la marge de recul avant.  
**ATTENDU QUE** la compagnie 9126-8524 Québec Inc. est propriétaire du 2245, route 161 lot 5 180 786 du cadastre du Québec, zone 6A, représenté par son premier actionnaire monsieur Yves Bergeron;  
**ATTENDU QUE** le projet consiste à réaliser un agrandissement du bâtiment principal de 125,53 mètres carrés en cour avant, ce qui est dérogatoire à deux dispositions des règlements de zonage présentement en vigueur;  
**VOLET 1 : Agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droit acquis**  
**ATTENDU QUE** le bâtiment ainsi que l'usage sont dérogatoires mais protégés par droits acquis en raison de la marge avant ainsi que pour l'usage de fabrication de remorque;  
**ATTENDU QUE** des agrandissements du bâtiment d'une superficie de 1 190,65 mètres carrés ont été réalisés depuis 1989 et qu'une régularisation de la situation est souhaitable;  
**ATTENDU QUE** les agrandissements ont été réalisés dans une impression de conformité;  
**ATTENDU QUE** le projet d'agrandissement du bâtiment est nécessaire pour répondre à la demande des employés qui souhaite avoir accès à un espace de conditionnement physique;

95-2018

Demande de dérogation mineure pour la propriété du 2245, route 161, lot 5 180 786, concernant l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droit acquis ayant une superficie de plus de 2 000 mètres carrés ainsi qu'une réduction de la marge de recul avant (suite).

**VOLET 2 : Réduction de la marge de recul avant**

**ATTENDU QUE** le bâtiment est présentement en droit acquis pour la marge de recul avant de 13,5 mètres et que le projet consiste à réduire la marge de recul avant à 5,4 mètres;

**ATTENDU QUE** les cours latérales, la cour arrière ainsi qu'une section de la cour avant sont clôturés, sécurisés et que l'accès est limité aux heures de travail standard;

**ATTENDU QUE** l'espace disponible sur le terrain est un enjeu important pour l'entreprise puisqu'elle est située en zone agricole et qu'un agrandissement de terrain devrait être autorisé par la commission de la protection du territoire agricole du Québec;

**ATTENDU QU'**une section du terrain en cour arrière est située en zone inondable 0-20 ans et que l'agrandissement du bâtiment dans cette section est interdit;

**ATTENDU QU'**une section du terrain en cour arrière est située en zone inondable 20-100 ans et que l'agrandissement du bâtiment dans cette section implique plusieurs contraintes;

**ATTENDU QUE** l'approbation du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec a été obtenue pour la réalisation du projet;

**ATTENDU QU'**un certificat de localisation daté du 20 décembre 2016 indiquant la marge avant a été déposé, ce qui a permis de connaître la distance exacte de la non-conformité;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 26 février 2018 et recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Valérie Fortier que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure la compagnie 9126-8524 Québec Inc., il est résolu :

**QU'**autoriser l'agrandissement d'un bâtiment de 2 598,54 mètres carrés dérogatoire protégé par droit acquis dans une proportion de 51%, ce qui portera la superficie totale maximale du bâtiment à 3 923,8 mètres carrés;

**QUE** de réduire la marge de recul avant minimale applicable de 15 mètres à 5,4 mètres.

**QUE** la superficie minimale de fenestration de la façade de l'agrandissement donnant vers la route 161 sera de 50%.

Le conseil recommande l'acceptation avec conditions pour les raisons précitées.

96-2018

Engagement de la coordonnatrice en loisir.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Guy Dupuis que le conseil autorise l'embauche de la coordonnatrice en loisir et communautaire à raison d'une moyenne de 20 à 25 heures par semaine et au salaire de 18 \$ de l'heure. Une période de probation de six mois est en vigueur.

97-2018

Reddition de compte PAERRM (MTQ) 2017.

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports du Québec a versé une compensation 167 609 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dument complétée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise la municipalité de Saint-Valère à informer le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

98-2018

Autorisation fermeture route Plage Hébert lot numéro 6 217 729.

**ATTENDU QUE** Monsieur René Dostie a convenu d'acquérir le lot 6 217 729 Cadastre du Québec soit l'ancienne route 34 sur une superficie 969,3 5 mètres carrés;

**ATTENDU QUE**, selon l'article 67 et l'article 4 alinéa 2 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité peut fermer une route en son pouvoir par résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise la fermeture d'une partie de l'ancienne route 34 portant le lot numéro 6 217 729.

99-2018

Autorisation signature lotissement Plage Hébert lot numéro 6 217 729 et 6 217 730.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Guy Dupuis que le conseil autorise la signature du lotissement dans le secteur de la Plage Hébert dont le lot numéro est 6 217 729 et 6 217 730. Le maire monsieur Marc Plante et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras sont autorisés à signer la demande de lotissement.

100-2018

Renouvellement permis chenil monsieur Éric Croteau 522, route 161.

**ATTENDU QUE** monsieur Éric Croteau a demandé au conseil une demande pour l'exploitation de d'un chenil pour 4 chiens Berger Allemand;

**ATTENDU QUE** monsieur Éric Croteau a établi son chenil au 522, route 161 sur le lot 5 180 431 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** la municipalité a délégué sa compétence à l'organisme de la SPAA concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

**ATTENDU QUE** pour l'autorisation de sa demande, monsieur Éric Croteau devra se conformer aux règlements de la municipalité et la SPAA en vigueur sur le territoire ainsi que règlement provincial;

- 100-2018      Renouvellement permis chenil monsieur Éric Croteau 522, route 161(suite).
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Guy Dupuis que le conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour l'année 2018 à monsieur Éric Croteau et ce, aux conditions suivantes:
- QUE** monsieur Éric Croteau devra se procurer une licence annuelle pour chacun des chiens dont il est propriétaires. Ces licences sont disponibles au bureau de la SPAA;
- QUE** monsieur Éric Croteau devra faire une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;
- QUE** l'autorisation sera acceptée après avoir eu une recommandation de la responsable de la SPAA qui confirme la conformité de l'installation ainsi que les réglementations;
- QUE** monsieur Éric Croteau devra se conformer à toute nouvelle réglementation de la Municipalité et de la SPAA et provincial, le cas échéant;
- QU'**à la suite d'une plainte, monsieur Éric Croteau, devra régler le problème dans les trois (3) jours suivant l'avertissement de la SPAA;
- QU'**à défaut par monsieur Éric Croteau de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.
- 101-2018      Acceptation formation pour l'inspecteur en bâtiment pour clientèle difficile.
- Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Guy Dupuis que le conseil autorise les dépenses de la formation « Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles » au montant de 260,00 \$ plus taxes, en plus des frais de déplacements qui seront réparti en deux parties, entre la municipalité de Saint-Valère et la municipalité de Sainte-Séraphine. La formation se tiendra le 29 mai 2018 au bureau de la MRC d'Arthabaska.
- 102-2018      Acceptation entente Sintra, LVM et EXP.
- Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yvon Martel que le conseil accepte l'entente hors cours pour le dossier de la réparation du rang 11 secteur du village entre la municipalité de Saint-Valère et la compagnie Sintra inc. et les firmes LVM inc. et EXP inc. Le maire monsieur Marc Plante et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras sont autorisés à signer les documents pour régler le dossier.
- 103-2018      Formulaire d'adhésion Copernic.
- Il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Éric Morissette que le conseil autorise la municipalité à payer les frais d'adhésion pour l'année 2017/ 2018 à la compagnie Copernic au montant de 75 \$.
- 104-2018      Acceptation plastique agricole Gesterra.
- CONSIDÉRANT QUE** des résultats positifs environnementaux et financiers du projet pilote pour la récupération des plastiques agricoles de la municipalité de Tingwick ont été démontrés
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron et résolu d'informer l'entreprise Gesterra que la municipalité de Saint-Valère désire instaurer la collecte des plastiques agricoles sur l'ensemble de son territoire assujetti à ce type de service.

105-2018

Autorisation fermeture route sur le lot 5 916 102 route 261.

**ATTENDU QUE** Monsieur René Fleurent a faite l'acquisition du lot 5 916 102 du Cadastre du Québec soit une partie de terrain de l'ancienne route 34 sur une superficie 1 828,7 mètres carrés;

**ATTENDU QUE**, selon l'article 67 et l'article 4 alinéa 2 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité peut fermer une route en son pouvoir par résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Éric Morissette que le conseil autorise la fermeture d'une partie de l'ancienne route 34 portant le lot numéro 5 916 102 du Cadastre du Québec.

106-2018

Autorisation dépense rencontre de coordonnateurs de la bibliothèque 2018.

Il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise les dépenses soit l'inscription et les frais de déplacement pour la rencontre de coordonnatrice de la bibliothèque 2018 qui se tiendra le 19 avril 2018 à Saint-Germain-de-Grantham.

107-2018

Autorisation dépense donnés Infotech (permis).

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Guy Dupuis que le conseil autorise la dépense à la préparation et au transfert des données de Sygem pour le logiciel de permis de construction au montant de 1 360 \$ plus taxes. Le maire monsieur Marc Plante et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer contrat de banques de temps avec Infotech secteur développement.

108-2018

Autorisation demande de paiement SQ.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Éric Morissette que le conseil autorise le paiement de la quote-part du service de la Sûreté du Québec pour l'année 2018 au montant de 108 311 \$ payable en deux versements, le premier versement étant dû le 30 juin 2018 au montant de 54 156 \$ et le deuxième versement pour le 31 octobre 2018 au montant de 54 156 \$.

109-2018

Autorisation signature nouveau contrat Vidéotron Infrastructures inc.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Éric Morissette que suite à un changement de nom le conseil autorise le maire monsieur Marc Plante et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras pour la signature du nouveau contrat de Vidéotron Infrastructures inc.

110-2018

Autorisation signature nouvelle entente conciergerie.

**ATTENDU QUE** pour faire l'entretien des deux bâtisses le coût serait de 1 500 \$ par mois;

**ATTENDU QU'**étant donné que la construction a été plus long que prévus et qu'il y a douze mois sans que le concierge ait à faire le ménage du bâtiment du 43, rue Desjardins Nord;

**ATTENDU QU'**après entente, il a été convenu que pour les dix prochains mois soit jusqu'au 31 décembre 2018 le coût sera de 1 114 \$ par mois plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Guy Dupuis que le conseil autorise la municipalité pour la signature d'une nouvelle entente de conciergerie avec monsieur Luc Poulin pour les dix prochains mois au montant de 1 114,00 \$ par mois. Le maire monsieur Marc Plante et directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras sont autorisés à signer le contrat.

- 111-2018 Autorisation entretien borne sèche Régie Intermunicipale de Sécurité incendie de Bulstrode.  
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise les dépenses pour l'entretien de borne sèche par la Régie Intermunicipale de Sécurité incendie de Bulstrode au montant de 375 \$.
- 112-2018 Autorisation signature entente relevé sanitaire avec Copernic.  
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise la signature de l'entente sanitaire avec Copernic pour faire l'inventaire des installations septiques d'une partie du territoire soit 225 résidences au montant de 13 530 \$ plus taxes. Le maire monsieur Marc Plante et directeur-général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras sont autorisés à signer l'entente.
- 113-2018 Demande de contribution Société Saint-Jean-Baptiste pour fête Nationale 24 juin 2018.  
Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise la municipalité à verser une contribution de 300 \$ à la Société Saint-Jean-Baptiste pour la fête Nationale du 24 juin 2018. Cette activité aura lieu en avant-midi le 24 juin.
- 114-2018 Proclamation de la semaine du 15 au 21 avril 2018 « Semaine des bénévoles ».
- ATTENDU QUE** la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;
- ATTENDU QUE** pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;
- ATTENDU QUE** les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Valère serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;
- ATTENDU QUE** plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité bénéficient du bénévolat;
- ATTENDU QU'**il est de mise pour tous les citoyennes et les citoyens de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre municipalité;
- PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Yvon Martel qu'au nom du conseil municipal et des citoyens et des citoyennes de la municipalité de Saint-Valère, le maire monsieur Marc Plante proclame par la présente que la semaine du 15 au 21 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans la municipalité de Saint-Valère en 2018.
- DE PLUS**, j'invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

- 115-2018 Caractérisation de milieu humide par l'organisme CRECQ.  
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise la municipalité à faire la caractérisation du milieu humide par l'organisme Conseil Régional de l'Environnement Centre-du-Québec pour les lots suivants : 5 180 379 et 5 180 339 cadastre du Québec. Pour un montant maximum de 2 000 \$. Le maire monsieur Marc Plante et directeur-général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras sont autorisés à signer l'entente.
- 116-2018 Demande de Monsieur Jacques Pépin pour asphalté les abords de la route 161 dans le secteur Croteau au Ministère Transport Mobilité durable et de l'Électrification des Transports MTQ.  
**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Valère a reçu une demande de monsieur Jacques Pépin pour la possibilité de faire l'asphaltage des abords de la route 161 dans le secteur Croteau;  
**ATTENDU QU'**étant donné que les abords sont en gravier et que le secteur devient dangereux;  
**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Valérie Fortier que le conseil transfère la demande au Ministère du Transport Mobilité durable et de l'Électrification des Transports pour faire l'asphaltage des abords de la route 161 secteur Croteau.
- 117-2018 Vivre en ville (urbanisme).  
Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise la municipalité pour les rencontres avec l'organisme Vivre en ville pour le développement en harmonie en milieu urbanisme et ce gratuitement.
- 118-2018 Vente de la débroussailleuse.  
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Guy Dupuis que le conseil autorise l'inspecteur monsieur Yvan Verville, à effectuer la vente de la débroussailleuse de la municipalité au montant de 3 000 \$. Le maire, monsieur Marc Plante, est autorisé à conclure la dite vente. Le conseil autorise la publication d'une annonce pour la vente sur différents médias.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

81-2018, 88-2018, 89-2018, 90-2018, 91-2018, 92-2018, 93-2018,  
96-2018, 101-2018, 102-2018, 103-2018, 106-2018, 107-2018, 108-2018,  
110-2018, 111-2018, 112-2018, 113-2018, 115-2018, 117-2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mil dix-huit.

Le directeur général  
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

119-2018

Clôture de la séance.

Il est proposé à 21 h 28 par Yvon Martel que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.  
En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

---

Marc Plante  
Maire

---

Marc Plante  
Maire

---

Jocelyn Jutras,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier